



COMITÉ ASSURER LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 28 JANVIER 2026 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

- Membres :
- Mme Lynda Breton, citoyenne membre
 - Mme Gabrielle Groulx, conseillère municipale et vice-présidente
 - M. Philip Mongrain, membre jeunesse
 - M. Pierre Piché, conseiller municipal
 - Mme Annie Provencher, conseillère municipale et présidente
- Invitées et
Invités :
- M. Éric Angers, directeur général adjoint – Proximité
 - Mme Sonya Auclair, directrice – Évaluation
 - Mme Catherine Bergeron, conseillère en développement durable
 - M. Stéphane Comtois, directeur général, Énercycle
 - Mme Lauréanne Daneau, directrice générale, Environnement Mauricie
 - M. Marc-André Godin, directeur intérimaire – Aménagement et développement durable
 - M. Maurice Goneau, conseiller aux liens avec la communauté
 - M. Ghislain Lachance, conseiller stratégique
 - Mme Nathalie Lafrenière, secrétaire administrative aux commissions et comités
 - M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Services organisationnels (arrivée : 16 h 37)
 - M. Nicolas Pasian, directeur général, Fondation Trois-Rivières durable (départ : 16 h 10)
 - Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation publique (départ : 16 h 53)
 - M. Julien St-Laurent, chef de service – Environnement
- Absence(s) : M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Ouverture de la réunion et mot de bienvenue du président

L'ouverture de la réunion est faite par Mme Annie Provencher, conseillère municipale et présidente du Comité, à 15 h 30. Mme Provencher souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et en ligne. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut commencer.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

Les personnes présentes et en ligne consentent à l'enregistrement de la réunion.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Mme Provencher fait la lecture de l'ordre du jour et annonce que le point 7 sera présenté en premier, suivi des points 6, 8 et 5 afin de libérer une personne invitée. L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

4. **Dépôt du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2025 du Comité Assurer la gestion durable des eaux et de l'environnement**

Le procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2025 du Comité Assurer la gestion durable des eaux et de l'environnement est déposé.

Avant de poursuivre, les personnes présentes et en ligne se présentent à tour de rôle.

5. **Présentation du service de l'environnement**

Ce point n'a pas été présenté. Le fichier de la présentation est disponible sur le site de collaboration SharePoint du comité et toutes et tous sont invités à en faire la lecture.

6. **Présentation de Énergycycle**

Le directeur général de Énergycycle présente les grandes lignes de l'histoire de l'organisme ainsi que ses principales activités. En 1991, il y a eu la création de la Régie de gestion intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie assortie d'une entente constitutive avec les MRC de Francheville, du Centre-de-la-Mauricie, de Mékinac et de Maskinongé, la Ville de Trois-Rivières et la Ville de Shawinigan. L'article 3 de cette entente de constitution se lit comme suit :

La présente entente a pour objet la gestion globale des déchets, notamment mais non limitative, la conception, l'implantation, l'organisation, l'exploitation, l'administration et le développement d'un service intermunicipal de gestion des déchets desservant les populations des municipalités membres. Ce service peut comprendre, entre autres, l'enlèvement, le transport, la récupération le dépôt, l'entreposage, la réduction, le réemploi, le recyclage, l'utilisation, le traitement, l'élimination des déchets.

En 1994, un programme de récupération est mis en place. Il fonctionne par apport volontaire, c'est-à-dire que les citoyennes et citoyens déposent eux-mêmes les matières dans des cloches disposées en divers endroits sur le territoire. Les matières en vrac sont acheminées au Groupe RCM à Yamachiche afin d'être triées. En 1995, le lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Étienne-des-Grès est acquis par expropriation. En 2000, des règles entourant la gestion, le traitement et la disposition des boues de fosses septiques et de stations d'épuration sont établies et le démarrage de la compétence a lieu en 2001.

En 2002, à la suite du décret des fusions municipales, le lieu d'enfouissement sanitaire de Champlain tombe sous la responsabilité de la Régie de gestion intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie et l'entente est modifiée pour y ajouter les nouvelles villes ou MRC. L'organisme change de nom et devient la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM). En 2004, un centre de tri régional et les bureaux administratifs sont construits. Une société en nom collectif est créée avec le Groupe RCM sous le nom de Récupération Mauricie (RM). Une loi spéciale sur le droit d'utiliser toutes les formes d'association possible est passée et la notion de profit et de partage des profits est introduite. Ces revenus permettent d'alléger le fardeau financier de financement du service par les taxes que paie la population.

De 2006 à 2008, plusieurs projets sont élaborés : construction de centres de transfert, mise en place de la collecte des matières résiduelles dans certaines municipalités, mise à niveau des installations de biogaz et de traitement des eaux en vue de devenir un lieu d'enfouissement technique, nouvelle torchère, transformation de la ressourcerie en atelier mécanique, mise en place de la collecte des boues de fosses septiques en régie interne, station d'épuration du biogaz pour alimenter les Serres du St-Laurent / Savoura. Le site de Saint-Étienne-des-Grès devient un lieu d'enfouissement technique en 2009. La même année, les membranes du traitement des eaux sont adaptées aux nouvelles normes. En 2010, une deuxième modification est apportée au programme de récupération : c'est l'arrivée du bac bleu roulant obligatoire pour toutes et tous.

Entre 2017 et 2019, plusieurs visites industrielles ont lieu et le contrat de fourniture de biogaz à Savoura est racheté. Un contrat d'achat et de vente de biogaz est signé avec Énergir en 2019 et une recherche est amorcée afin de trouver un raffineur pour transformer la molécule de biogaz en biométhane. Un contrat est signé en 2020-2021 avec la compagnie Waga Energy. Cette compagnie procède à l'épuration du biogaz produit par la RGMRM pour le transformer en biométhane qui est revendu à Énergir. Des contrats d'une durée de 20 ans sont signés par les trois entités pour l'épuration du biogaz et l'achat et la vente du biométhane.

En 2021, la RGMRM devient Énercycle et procède à l'élaboration d'une collaboration de type partenariat public privé pour une usine de biométhanisation sèche. Entre 2022 et 2024, Énercycle devient responsable de la collecte et du transport des matières, des bacs roulants, des conteneurs et des îlots de tri au nom de l'organisme Éco Entreprises Québec, gestionnaire du système de collecte sélective au Québec. Cet organisme s'acquitte de la vente de la matière et il représente les entreprises mettant en marché des contenants, des emballages et des imprimés à l'échelle provinciale. Une distinction est faite entre les mots récupération (choisir dans quel bac la matière doit être placée, tri à la source) et recyclage (transformation de la matière déposée dans les différents bacs). En 2022-2023, un contrat est conclu entre Énergère et Énercycle afin que Énergère fournisse du biométhane à Waga Energy.

En 2024, la phase 2 du projet de lieu d'enfouissement technique est entamée. Le lieu actuel devrait atteindre le maximum de sa capacité d'enfouissement selon les autorisations en mains vers 2031-2032. Un avis de projet pour la phase 2 a été déposé en 2024, une étude d'impact doit être menée en 2026 et Énercycle prévoit obtenir de nouvelles autorisations ministérielles et un décret en 2028 en vue de la construction des nouvelles infrastructures. Au cours de l'année 2025, l'organisme s'est employé à la stabilisation de sa croissance.

7. Présentation de la Fondation Trois-Rivières durable

Le directeur général de la Fondation Trois-Rivières durable présente l'historique de l'organisme, sa mission, sa vision et ses valeurs. Créée en 2011, la fondation découle du Plan d'action 2009-2013 de la [Politique de développement durable de la Ville](#). La fondation est un organisme à but non lucratif visant à développer son milieu de vie de manière durable par la conservation des milieux naturels et l'accompagnement des acteurs de changement. Elle vise à faire de Trois-Rivières un modèle de communauté durable, alliant protection de la nature et développement harmonieux de son milieu de vie. Ses activités s'harmonisent avec les objectifs de développement durable de la Ville, dont l'objectif prioritaire visant à assurer une gestion durable des milieux naturels et à favoriser leur protection au rythme d'un hectare protégé pour chaque hectare développé. Au total, ce sont 270 hectares qui sont protégés (90 hectares de propriétés pleins titres protégés et 180 hectares de servitudes de conservation). La fondation effectue présentement une vigie sur le Boisé des Estacades et cherche à mobiliser la population, les entreprises et les acteurs du milieu en vue de l'acquérir pour fins de conservation.

La fondation organise des corvées de nettoyage de milieux naturels, auxquelles participent des entreprises trifluviennes. Elle fait également la lutte aux espèces exotiques envahissantes à travers des activités d'arrachage et de formation. Des projets de verdissement (verger à noisetiers, verger fruitier, microforêt) et de lutte aux îlots de chaleur ont permis la plantation de 394 arbres depuis 2013. La fondation offre de l'accompagnement en développement durable : Programme d'accompagnement en développement durable, certification Écocert Canada, certification Climat Carbone, certification en développement durable.

Le projet Éclorre fonds environnement, lancé en août 2020, offre différents programmes visant la réduction des émissions collectives de gaz à effet de serre (GES), la conservation et la mise en valeur des milieux naturels, et le soutien au développement d'une économie durable. Un mécanisme d'échange de réduction de GES converties en crédits carbone certifiés ([le marché volontaire du carbone](#)) a été mis en place. Des membres expriment le souhait d'en apprendre davantage sur le fonctionnement du fonds Éclorre. Le sujet devrait revenir lors d'une prochaine réunion.

8. Présentation de Environnement Mauricie

Environnement Mauricie est le Conseil régional de l'environnement de la Mauricie. Il existe 17 de ces conseils au Québec et ils sont mandatés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) qui leur octroie une subvention annuelle. La mission de l'organisme consiste à veiller, concerter et outiller la région afin de protéger l'environnement. La directrice générale de l'organisme présente quelques faits saillants et réalisations et aborde quelques thèmes privilégiés dans leurs travaux, comme l'économie circulaire, les corridors écologiques, les changements climatiques et l'aménagement du territoire.

La Ville de Trois-Rivières est un des membres (catégorie membre d'impact) de Environnement Mauricie. Il s'agit d'un engagement renouvelable chaque année au moyen d'une résolution du Conseil. Les membres de la catégorie membre d'impact ont la possibilité de partager leurs enjeux et leurs priorités avec l'organisme qui, de son côté, peut les diriger vers des programmes de financement pour mener à bien des projets ciblés. Environnement Mauricie est engagé dans le milieu, notamment au sein du conseil d'administration de la Corporation pour le développement de l'Île Saint-Quentin et au Comité de vigilance Sable des Forges.

Parmi les réalisations de Environnement Mauricie, on compte la Table ronde sur la qualité de l'air à Trois-Rivières (2024), les activités de visite guidée dans la tourbière Red Mill avec les personnes nouvellement arrivées Dessine-moi la biodiversité (2023), le projet de verdissement Sous les pavés avec l'école Saint-Philippe / Mond'Ami (2022). D'autres projets toujours en cours incluent une communauté de pratique entre les Villes et les MRC de la région dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement en lien avec les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), et les ateliers annuels de réparation et de formation la Shop à réparer au Cégep de Trois-Rivières et à l'UQTR.

Dans le cadre de l'Entente sectorielle en environnement et développement durable de la Mauricie (2024–2027), Environnement Mauricie dispose d'un fonds de soutien à l'environnement pour aider à financer des projets porteurs en lien avec la préservation des milieux naturels, l'économie circulaire et la transition socioécologique de la région. Un projet pilote est en préparation avec la Ville de Trois-Rivières afin d'élaborer une solution pour les encombrants (les détourner autant que possible de l'enfouissement) et une résolution doit être adoptée par le Conseil afin que la Ville puisse profiter de l'accompagnement de Environnement Mauricie. Une stratégie régionale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes est aussi en cours d'élaboration, et Environnement Mauricie participe à la concertation régionale en matière d'aires protégées visant l'atteinte des cibles de conservation 2030 du gouvernement du Québec (30 % de territoire protégé d'ici 2030). La Ville a déposé un projet et participe également à cette concertation.

9. Suivi de dossiers :

Aucun sujet n'est discuté en suivi de dossier.

10. Date de la prochaine réunion : le mercredi 25 février 2026

Levée de la réunion

Il est 17 h 02 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.

Mme Annie Provencher
Conseillère municipale et présidente

Mme Nathalie Lafrenière
Secrétaire administrative aux
commissions et comités